



Huile moteur diesel haute performance CK-4, entièrement synthétique 0W-40, 5W-40, 5W-30, 10W-30, 10W-40, 15W-40

Fiche de données de sécurité

SECTION 1 : Identification

Identifiant du produit : **Huile moteur diesel haute performance CK-4, pleine Synthétique 0W-40, 5W-40, 5W-30, 10W-30, 10W-40, 15W-40**

Date d'émission: 19 février 2021
Utilisations identifiées pertinentes : Huile pour moteur diesel à usage intensif
Utilisations déconseillées : Toutes les autres
Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24 : CHEMTREC 24 heures sur 24 1-800-424-9300

Adresse du fournisseur
Groupe Industriel Motosel Inc.
407-204, rue Cayer
Coquitlam (Colombie-Britannique) V3K 5B1
Canada

Numéro de téléphone d'urgence Numéro de téléphone de l'entreprise 604-629-8733

SECTION 2 : Identification des dangers

Dangers classés
Aucun danger classé

Dangers non classés ailleurs (HNOC)
PHNOC : Aucun connu

HHNOC : Aucun connu

Éléments d'étiquette

Aucun danger classé

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

Nom chimique	CASRN	Concentration ¹
Distillats de pétrole, paraffiniques lourds hydrotraités	64742-54-7	<70
1-décène, homopolymère, hydrogéné	68037-01-4	<15

¹ Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

SECTION 4 : Premiers secours

Contact visuel : En cas d'irritation ou de rougeur suite à l'exposition, rincer les yeux à l'eau claire. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

— ...

Date d'émission: 19 février 2021

Contact avec la peau : Retirez les chaussures et les vêtements contaminés et nettoyez soigneusement la ou les zones affectées à l'eau et au savon doux ou avec un nettoyant pour les mains sans eau. En cas d'irritation ou de rougeur persistante, consultez un médecin.

Inhalation: Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. En cas de difficultés respiratoires, éloigner la victime de la source d'exposition et la placer à l'air libre dans une position confortable pour respirer. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion: Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires ; toutefois, en cas d'ingestion et d'apparition de symptômes, consultez un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et provoquer une irritation. L'inhalation de brouillards ou de vapeurs d'huile générés à des températures élevées peut provoquer une irritation respiratoire. Une ingestion accidentelle peut entraîner une légère irritation du tube digestif, des nausées et des diarrhées.

Notes au médecin : L'aspiration aiguë de grandes quantités de matières chargées d'huile peut entraîner une pneumonie d'aspiration grave. Les patients qui aspiraient ces huiles doivent être surveillés afin de détecter l'apparition de séquelles à long terme. L'exposition par inhalation à des brouillards d'huile inférieurs aux limites d'exposition professionnelle actuelles est peu susceptible de provoquer des anomalies pulmonaires.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

NFPA 704 : Association nationale de protection contre les incendies

Santé: 0

Inflammabilité : 1

Instabilité: 0



0 = risque minimal
1 = risque léger
2 = risque modéré
3 = risque grave
4 = risque extrême

Moyens d'extinction : Il est recommandé d'utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de la mousse ou de l'eau pulvérisée. L'eau ou la mousse peuvent provoquer la formation de mousse sur les matériaux chauffés à plus de 100 °C. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Soyez prudent lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. L'utilisation simultanée de mousse et d'eau sur la même surface est à éviter, car l'eau détruit la mousse.

Dangers spécifiques découlant du produit chimique

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion : Ce produit peut brûler, mais ne s'enflamme pas facilement. Si le contenant n'est pas correctement refroidi, il peut éclater sous l'effet de la chaleur d'un incendie.

Produits de combustion dangereux : La combustion peut produire de la fumée, du monoxyde de carbone et d'autres produits de combustion incomplète. Des oxydes de soufre, d'azote ou de phosphore peuvent également se former.

Mesures de protection spéciales pour les pompiers : En cas d'incendie au-delà du stade initial, les intervenants d'urgence présents dans la zone immédiatement dangereuse doivent porter des vêtements de protection. Lorsque le risque chimique potentiel est inconnu, dans les espaces clos ou confinés, un appareil respiratoire autonome doit être porté. De plus, portez d'autres équipements de protection appropriés si les conditions le justifient (voir section 8). Isolez la zone dangereuse et refusez l'accès au personnel non indispensable et non protégé. Arrêtez le déversement/la fuite si cela peut être fait en toute sécurité. Éloignez les contenants non endommagés de la zone immédiatement dangereuse si cela peut être fait en toute sécurité. L'eau pulvérisée peut être utile pour minimiser ou disperser les vapeurs et protéger le personnel. Refroidissez le matériel exposé au feu avec de l'eau, si cela peut être fait en toute sécurité. Évitez de répandre le liquide enflammé avec l'eau utilisée pour le refroidissement.

Voir la section 9 pour les propriétés inflammables, y compris le point d'éclair et les limites d'inflammabilité (explosivité)

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Ce produit peut brûler, mais ne s'enflamme pas facilement. Tenir toute source d'inflammation à l'écart du déversement/rejet. Se tenir face au vent et à l'écart du déversement/rejet. Éviter tout contact direct avec le produit. En cas de déversement important, avertir les personnes situées sous le vent, isoler la zone dangereuse immédiate et exclure le personnel non autorisé. Porter un équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire, si les conditions le justifient (voir section 8). Voir les sections 2 et 7 pour plus d'informations sur les dangers et les mesures de précaution.

Précautions environnementales : Arrêter et contenir le déversement/rejet si cela peut être fait en toute sécurité. Empêcher le déversement de pénétrer dans les égouts, les collecteurs d'eaux pluviales, les autres systèmes de drainage non autorisés et les cours d'eau naturels. Utiliser l'eau avec parcimonie afin de minimiser la contamination de l'environnement et de réduire les besoins d'élimination. En cas de déversement sur l'eau, avertir les autorités compétentes et informer le transport maritime de toute éventualité.

— ...

Date d'émission: 19 février 2021

Date d'émission: 19 février 2021

danger. Les déversements dans ou sur les eaux navigables, la zone contiguë ou les rivages adjacents qui provoquent un reflet ou une décoloration à la surface de l'eau peuvent nécessiter une notification au Centre national d'intervention (numéro de téléphone 800-424-8802).

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur. Un nettoyage immédiat de tout déversement est recommandé. Endiguer le déversement loin en amont pour une récupération ou une élimination ultérieure. Absorber le déversement avec un matériau inerte tel que du sable ou de la vermiculite, et le placer dans un récipient approprié pour élimination. En cas de déversement dans l'eau, éliminer par des méthodes appropriées (par exemple, écrémage, barrages ou absorbants). En cas de contamination du sol, éliminer le sol contaminé pour assainissement ou élimination, conformément à la réglementation locale.

Les mesures recommandées sont basées sur les scénarios de déversement les plus probables pour ce produit ; toutefois, les conditions et réglementations locales peuvent influencer ou limiter le choix des mesures appropriées à prendre. Voir la section 13 pour plus d'informations sur l'élimination appropriée.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Précautions pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. Se laver soigneusement après manipulation. Adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle et porter un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8). Les déversements rendront les surfaces très glissantes. Il a été démontré que les huiles moteur usagées provoquent des cancers de la peau chez la souris après application répétée sur la peau sans lavage. Un contact cutané bref ou intermittent avec de l'huile moteur usagée ne devrait pas être nocif si l'huile est soigneusement éliminée par lavage à l'eau et au savon. Ne pas pénétrer dans des espaces confinés tels que des réservoirs ou des fosses sans suivre les procédures d'entrée appropriées, telles que les normes ASTM D-4276 et 29CFR 1910.146. Ne pas porter de vêtements ni de chaussures contaminés.

Conditions de stockage en toute sécurité : Garder le(s) récipient(s) hermétiquement fermé(s) et correctement étiqueté(s). Utiliser et stocker ce produit dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri de la chaleur et de toute source d'inflammation. Stocker uniquement dans des récipients approuvés. Tenir à l'écart de toute matière incompatible (voir section 10). Protéger le(s) récipient(s) contre tout dommage physique.

Les conteneurs « vides » contiennent des résidus et peuvent être dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer ces conteneurs à la chaleur, aux flammes, aux étincelles ou à toute autre source d'inflammation. Ils pourraient exploser et causer des blessures, voire la mort. Les fûts « vides » doivent être entièrement vidés, correctement bouchés et expédiés rapidement au fournisseur ou à un centre de reconditionnement de fûts. Tous les conteneurs doivent être éliminés de manière écologique et conformément à la réglementation en vigueur. Avant toute intervention sur ou dans des réservoirs contenant ou ayant contenu ce produit, consultez la réglementation OSHA, la norme ANSI Z49.1 et les autres références relatives au nettoyage, à la réparation, au soudage ou à toute autre opération envisagée.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle.				
Nom chimique	ACGIH	OSHA	Mexique	Phillips 66
Distillats de pétrole, paraffiniques lourds hydrotraités	TWA-8 h : 5 mg/m ³ VLE : 10 mg/m ³ sous forme de brouillard d'huile, s'il est généré	---	---	---

Des organismes étatiques, locaux ou autres, ou des groupes consultatifs, peuvent avoir établi des limites plus strictes. Consultez un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou vos organismes locaux, pour plus d'informations.

Limites d'exposition biologique professionnelle

Aucun.

Contrôles d'ingénierie : Si les pratiques de ventilation actuelles ne suffisent pas à maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition établies, des contrôles techniques supplémentaires peuvent être nécessaires.

Protection des yeux/du visage : Le port d'une protection oculaire conforme ou supérieure à la norme ANSI Z.87.1 est recommandé pour se protéger contre tout contact oculaire, irritation ou blessure. Selon les conditions d'utilisation, un écran facial peut être nécessaire.

Protection de la peau/des mains : Il est recommandé d'utiliser des gants imperméables adaptés au matériau manipulé afin d'éviter tout contact avec la peau. Les utilisateurs doivent se renseigner auprès des fabricants sur les performances de leurs produits. Matériaux de protection recommandés : caoutchouc nitrile.

Protection respiratoire : En cas de risque d'exposition aux particules en suspension dans l'air supérieur à la limite d'exposition, un respirateur à adduction d'air pur certifié NIOSH et équipé de filtres R ou P95 peut être utilisé. Un programme de protection respiratoire conforme ou équivalent aux normes OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2 doit être suivi chaque fois que les conditions de travail justifient l'utilisation d'un respirateur. Les respirateurs à adduction d'air pur offrent une protection limitée et ne peuvent pas être utilisés dans des atmosphères dépassant la concentration maximale d'utilisation (conformément aux instructions). _ ...

Date d'émission: 19 février 2021

Date d'émission: 19 février 2021

conformément à la réglementation ou aux instructions du fabricant), dans des situations de déficit en oxygène (moins de 19,5 pour cent d'oxygène) ou dans des conditions immédiatement dangereuses pour la vie et la santé (IDLH).

Les suggestions fournies dans cette section concernant le contrôle de l'exposition et les types spécifiques d'équipements de protection sont basées sur des informations facilement disponibles. Les utilisateurs doivent consulter le fabricant pour confirmer l'efficacité de leur équipement de protection. Des situations particulières peuvent nécessiter la consultation de professionnels de l'hygiène industrielle, de la sécurité ou de l'ingénierie.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Note: Sauf indication contraire, les valeurs sont déterminées à 20 °C (68 °F) et 760 mm Hg (1 atm). Ces données représentent des valeurs typiques et ne constituent pas des spécifications.

Apparence:

Ambre, Transparent

Forme physique du produit :

Liquide

Odeur :

Pétrole

Seuil olfactif :

Aucune donnée

pH:

Non applicable

Point de fusion/congélation :

Aucune donnée

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :

Aucune donnée

Point d'éclair :

410 °F / 210 °C

Méthode:

Vase fermé Pensky-Martens (PMCC), ASTM D93, EPA 1010 Aucune donnée

Taux d'évaporation (nBuAc=1) :

Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) :

Aucune donnée

Limites supérieures d'explosivité (% vol. dans l'air) :

Aucune donnée

Limites inférieures d'explosivité (% vol. dans l'air) :

Pression de vapeur :

<1 mm Hg

Densité de vapeur :

> 1

Densité relative :

0,8484 à 60 °F (15,6 °C) (eau = 1)

Solubilité(s) :

Négligeable

Coefficient de partage n-octanol/eau (log KOW) :

Aucune donnée

Température d'auto-inflammation :

Aucune donnée

Température de décomposition :

Aucune donnée

Viscosité :

14,8 cSt à 100 °C ; 89 cSt à 40 °C Aucune donnée

Poids moléculaire :

donnée

Autres informations

Taille des particules :

Aucune donnée

Point d'écoulement :

-40 °F / -40 °C

Densité apparente

7,06 lb/gal

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité: Non réactif chimiquement.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions ambiantes normales et les conditions d'utilisation prévues.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse n'est prévue.

Conditions à éviter : Une exposition prolongée à des températures élevées peut entraîner une décomposition. Éviter toute source d'inflammation.

Matériaux incompatibles : Éviter le contact avec des agents oxydants forts et des agents réducteurs forts.

Produits de décomposition dangereux : Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. Lors de l'utilisation dans les moteurs, une contamination de l'huile par de faibles niveaux de sous-produits dangereux de la combustion du carburant (par exemple, des hydrocarbures aromatiques polycycliques) peut se produire.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

_ ...

Date d'émission: 19 février 2021

Date d'émission:19 février 2021

Substance / Mélange

Toxicité aiguë	Danger	Informations Complémentaires	Données CL50/DL50
Inhalation	Peu susceptible d'être nocif		> 5 mg/L (brouillard, estimé)
Dermique	Peu susceptible d'être nocif		> 2 g/kg (estimé)
Oral	Peu susceptible d'être nocif		> 5 g/kg (estimé)

Voies d'exposition probables :Inhalation, contact avec les yeux, contact avec la peau**Risque d'aspiration** :On ne s'attend pas à ce qu'il s'agisse d'un danger d'aspiration**Corrosion/irritation cutanée** :Provoque une légère irritation cutanée. Une exposition répétée peut provoquer une sécheresse ou des gerçures de la peau.**Lésions oculaires graves/irritations** :Provoque une légère irritation des yeux.**Sensibilisation cutanée** :Aucune information disponible sur le mélange, cependant aucun des composants n'a été classé pour la sensibilisation cutanée (ou n'est en dessous du seuil de concentration pour la classification).**Sensibilisation respiratoire** :Aucune information disponible.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** :Aucune information disponible sur le mélange, cependant aucun des composants n'a été classé pour la toxicité pour les organes cibles (ou n'est inférieur au seuil de concentration pour la classification).**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)** :Aucune information disponible sur le mélange, cependant aucun des composants n'a été classé pour la toxicité pour les organes cibles (ou n'est inférieur au seuil de concentration pour la classification).**Cancérogénicité** :Aucune information disponible sur le mélange, cependant aucun des composants n'a été classé comme cancérogène (ou n'est en dessous du seuil de concentration pour la classification).**Mutagénicité des cellules germinales** :Aucune information disponible sur le mélange, cependant aucun des composants n'a été classé pour la mutagénicité sur les cellules germinales (ou n'est inférieur au seuil de concentration pour la classification).**Toxicité pour la reproduction** :Aucune information disponible sur le mélange, cependant aucun des composants n'a été classé pour toxicité pour la reproduction (ou n'est inférieur au seuil de concentration pour la classification).**Informations sur les effets toxicologiques des composants****Distillats de pétrole, paraffiniques lourds hydrotraités****Cancérogénicité** :Cette huile a été hautement raffinée par divers procédés afin de réduire les composés aromatiques et d'améliorer ses performances. Elle répond aux critères IP-346 de moins de 3 % de HAP et n'est pas considérée comme cancérogène par le Centre international de recherche sur le cancer.**SECTION 12 : Informations écologiques****Classification SGH :
Aucun danger classé****Toxicité** :Des études expérimentales sur la truite arc-en-ciel, la daphnie et les algues d'eau douce indiquent que les huiles de base synthétiques ne devraient pas être nocives pour les organismes aquatiques.**Persistance et dégradabilité** :Les huiles de base synthétiques ne sont pas considérées comme facilement biodégradables, mais peuvent être intrinsèquement biodégradables. Leur biodégradation est censée être complète sur de longues périodes.**Potentiel de bioaccumulation** :Ne devrait pas se bioaccumuler.**Mobilité dans le sol** :La volatilisation dans l'air ne devrait pas être un processus significatif en raison de la faible pression de vapeur de ce matériau. Dans l'eau, ce matériau flotte et se répand à la surface à une vitesse dépendant de sa viscosité. Le principal processus de devenir devrait être la lente biodégradation des composants individuels dans le sol et les sédiments.

_ ...

Date d'émission:19 février 2021

Date d'émission: 19 février 2021

Autres effets indésirables : Aucun prévu.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Le producteur de déchets est toujours responsable de la détermination appropriée des déchets dangereux et doit tenir compte des exigences nationales et locales, en plus de la réglementation fédérale. Ce matériau, s'il est éliminé tel quel, ne serait pas répertorié comme déchet dangereux par la RCRA (Registration for Recycling and Recycling Act) et ne présenterait pas les caractéristiques d'un déchet dangereux. Voir les sections 7 et 8 pour plus d'informations sur la manipulation, le stockage et la protection individuelle, et la section 9 pour les propriétés physico-chimiques. Il est possible que le matériau tel que produit contienne des composants dont la liste n'est pas obligatoire dans la FDS, mais qui pourraient influencer la détermination des déchets dangereux. De plus, toute utilisation entraînant une modification chimique ou physique de ce matériau pourrait le soumettre à la réglementation des déchets dangereux. Dans la plupart des cas, ce matériau deviendrait de l'huile usagée en raison de sa contamination par des impuretés physiques ou chimiques. Dans la mesure du possible, recyclez l'huile usagée conformément aux réglementations fédérales, nationales ou locales en vigueur. Le contenu du contenant doit être entièrement utilisé et les contenants doivent être vidés avant d'être jetés.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Numéro ONU : Non réglementé Nom

d'expédition des Nations Unies : Aucun

Classe(s) de danger pour le transport : Aucun

Groupe d'emballage : Aucun

Risque(s) environnemental(aux) : Ce produit ne répond pas aux critères DOT/UN/IMDG/IMO d'un polluant marin

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : En cas d'expédition terrestre dans un emballage d'une capacité de 3 500 gallons ou plus, les dispositions de la partie 130 du titre 49 du CFR s'appliquent. (Contient de l'huile)

Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC : Non applicable

SECTION 15 : Informations réglementaires**CERCLA/SARA - Section 302 Substances extrêmement dangereuses et TPQ (en livres)**

Ce matériau ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences de déclaration de SARA 302 et 40 CFR 372.

CERCLA/SARA - Section 311/312 (Catégories de danger du Titre III)

Si ce produit répond aux critères de déclaration de niveau EPCRA 311/312 au 40 CFR 370, reportez-vous à la section 2 de cette FDS pour les classifications appropriées.

CERCLA/SARA - Section 313 et 40 CFR 372

Ce matériau contient les produits chimiques suivants, soumis aux exigences de déclaration de la section 313 du titre III de la SARA et du 40 CFR 372 :

Nom chimique	Concentration ¹	de minimis
Composé(s) de zinc	1-2.49	1,0%

¹ Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Quantité déclarable de l'EPA (CERCLA) (en livres)

Ce matériau ne contient aucun produit chimique dont les quantités déclarables sont définies par le CERCLA.

Proposition 65 de Californie

Ce matériau ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des anomalies congénitales ou d'autres troubles de la reproduction à des concentrations qui déclenchent les exigences d'avertissement de la proposition 65 de Californie.

Inventaires internationaux

Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire TSCA américain ou ne sont pas réglementés par la TSCA. Tous les composants sont soit inscrits sur la Liste des substances dangereuses (DSL), soit exemptés de cette obligation.

SECTION 16 : Autres informations

Date d'émission	Date du numéro précédent :	Numéro de FDS	Statut:
-----------------	----------------------------	---------------	---------

- ...

Date d'émission: 19 février 2021

Date d'émission: 19 février 2021

19 février 2021	23 juin 2017	831443	
-----------------	--------------	--------	--

Sections révisées ou base de révision :

Nom du produit / Synonymes (Section 1) ; Dangers environnementaux (Section 12)

Mexicain NOM-018-STPS-2015 :

Les informations contenues dans ce document sont considérées comme correctes mais ne sont pas exhaustives et ne seront utilisées qu'à titre indicatif, basé sur les connaissances actuelles de la substance ou du mélange et applicable aux précautions de sécurité appropriées pour le produit.

Guide des abréviations :

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists ; CASRN = Chemical Abstracts Service Registry Number ; CEILING = Limite plafond (15 minutes) ; CERCLA = Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act ; EPA = Environmental Protection Agency ; SGH = Système général harmonisé ; RPD = Règlement sur les produits dangereux ; CIRC = Centre international de recherche sur le cancer ; INSHT = National Institute for Health and Safety at Work ; FIPOIL = International Oil Pollution Compensation ; LIE = Limite inférieure d'explosivité ; NE = Non établi ; NFPA = National Fire Protection Association ; NTP = National Toxicology Program ; OSHA = Occupational Safety and Health Administration ; PEL = Limite d'exposition admissible (OSHA) ; SARA = Superfund Amendments and Reauthorization Act ; STEL = Limite d'exposition de courte durée (15 minutes) ; TLV = Threshold Limit Value (ACGIH) ; TWA = Moyenne pondérée dans le temps (8 heures) ; LSE = Limite supérieure d'explosivité ; SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses pour les travailleurs (Canada)

Exclusion de garanties expresses et implicites :

Les informations présentées dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur des données considérées comme exactes à la date de rédaction de celle-ci. CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU AUTRE N'EST EXPLICITE OU IMPLICITE CONCERNANT L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ DES INFORMATIONS FOURNIES CI-DESSUS, LES RÉSULTATS OBTENUS PAR L'UTILISATION DE CES INFORMATIONS OU DU PRODUIT, LA SÉCURITÉ DE CE PRODUIT OU LES DANGERS LIÉS À SON UTILISATION. Aucune responsabilité n'est assumée pour tout dommage ou blessure résultant d'une utilisation anormale ou du non-respect des pratiques recommandées. Les informations ci-dessus et le produit sont fournis à la condition que la personne qui les reçoit détermine elle-même l'adéquation du produit à son usage particulier et qu'elle assume les risques liés à leur utilisation. De plus, aucune autorisation n'est donnée ni implicite pour pratiquer une invention brevetée sans licence.

_ ...

Date d'émission: 19 février 2021